

## L'économie mauritanienne au risque de l'informalisation

**A**LORS qu'elle comptait à peine un million d'habitants au lendemain de l'Indépendance, la Mauritanie en comptait déjà plus de 2 150 000 en 1992, le taux de croissance de cette population connaissant une forte accélération, passant de 2,17 % pour la période 1962-77 à 2,93 % pour la période 1977-88. Cependant, la Mauritanie restait le pays de plus faible densité de toute l'Afrique de l'Ouest. Son PNB par tête (500 US \$) la classait en 1992 au 93<sup>e</sup> rang (sur 125) sur l'échelle de la Banque mondiale (Rapport sur le développement dans le monde), mais sur l'échelle du développement humain du PNUD, qui fait entrer en ligne de compte le taux d'analphabétisme des adultes (66 %) et l'espérance de vie à la naissance (47 ans), la Mauritanie se situait au 161<sup>e</sup> rang sur 173, ces indicateurs se situant nettement en dessous de la moyenne des Pays les moins avancés (55 % et 51 ans).

Les sécheresses récurrentes depuis la fin des années 60 (en 68-73, 83-84, puis 90-92), la baisse du prix du minerai de fer (dont la part dans le PIB a chuté de 36 à 16 % au cours des 3 dernières décennies) ont résulté en la mise en œuvre des politiques classiques d'endettement extérieur et de création d'emplois publics qui provoquaient dès 1984 une baisse du revenu national. Dès lors, la Mauritanie se trouvait contrainte d'appliquer des programmes d'ajustement structurel : le PREF (Programme de redressement économique et financier), 1984-89, et le PCR (Programme de consolidation et de relance), 1989-91, que venaient compromettre la crise du Golfe, le retour de la sécheresse (1990-92) et la baisse des recettes d'exportation du minerai de fer et des produits de la pêche.

Ces revers du développement de l'économie mauritanienne intervenaient alors que dans le même temps la croissance démographique prenait son essor à travers un profond processus de sédentarisation et d'urbanisation.

Ainsi que le montre le tableau 1 ci-dessous, la proportion de la population sédentaire a doublé en près de 12 ans, passant de 33 à 67 % entre 1962 et 1977. Le processus s'est poursuivi à un rythme soutenu durant les 12 années suivantes et la population nomade ne représente plus guère aujourd'hui que 10 % de la population totale.

TABLEAU 1. SÉDENTARISATION, URBANISATION  
ET ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION  
MAURITANIENNE, 1962-1988

	% sédentaires	% urbains	% alphabètes	Population totale	Taux de croissance annuel	
					total	urbain
1962-65	33	3,3	10,7	1 097 800		
1977	67	22,7	18,2	1 338 830	2,17	15,5
1988	88	39,6	38,9	1 864 236	2,93	7,6

Sources : *Enquête urbaine 1961-62, Enquête rurale 1964-65, Recensements généraux de la population de 1977 et 1988.*

Les taux de croissance urbaine particulièrement élevés observés durant cette période sont en grande partie liés au phénomène précédent. Les villes de plus de 5 000 habitants qui n'abritaient que 3,3 % de la population totale en 1962, en représentaient 22,7 % en 1977 et près de 40 % en 1988, ce qui correspond à un taux de croissance annuelle de 15,5 % pour la première période et de 7,6 % pour la seconde : taux particulièrement élevés si l'on se rend compte qu'ils s'appliquent à l'ensemble du milieu urbain et non à la seule capitale. Nouakchott, agglomération de 5 800 habitants au début des années 60, a connu les taux de croissance les plus élevés : 25,4 % durant les années 60 et 70, puis 10 % durant les années 80. Quant au taux d'alphabétisme, il a suivi, à peu de choses près, le taux d'urbanisation.

La société mauritanienne d'aujourd'hui est la résultante des rythmes d'évolution exceptionnels qui ont projeté soudainement des populations traditionnelles dans l'économie marchande et monétaire, de cette irruption d'organisations tribales où le chômage était une notion inconnue, chacun ayant son rôle à tenir, dans une société urbaine où les rôles cèdent la place aux emplois et, pour les Maures surtout, au désir et à la nécessité de trouver des emplois administratifs, objectif de tout jeune scolaire, ou du moins de tous ceux qui doivent tenir leur rang. Ainsi s'expliquent des taux de chômage extrêmement élevés et en constante augmentation, phénomène que l'on ne retrouve nulle part ailleurs de façon aussi exacerbée.

TABLEAU 2 : TAUX DE CHÔMAGE PAR SEXE, 1977, 1988, 1992  
(POPULATION DE 10 ANS ET PLUS)

	1977	1988	1992
Hommes	8,3	21,9	28,1
Femmes	14,7	35,9	26,9
Ensemble	9,7	25,8	27,1

Sources : *Recensements de population de 1977 et 1988.*  
*Enquête sur les priorités, 1992.*

Phénomène particulièrement significatif des évolutions en cours, les taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en milieu urbain, qui étaient supérieurs à 37 % en 1988, sont devenus supérieurs à 44 % en 1992.

TABLEAU 3 : TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES  
DE MOINS DE 25 ANS EN 1988 ET 1992 — MILIEU URBAIN

	1988			1992		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
10-14 ans	69,3	73,4	71,2	64,8	57,0	60,8
15-19 ans	54,3	64,9	58,3	61,6	56,6	58,8
20-24 ans	37,3	49,9	40,8	48,5	44,3	46,1

Sources : *ibid.*

Il est clair que des taux de chômage de ce niveau ne traduisent pas un blocage de l'insertion des jeunes sur un marché du travail peu dynamique, mais bien une insatisfaction par rapport aux attentes nées de la scolarisation et de la sédentarisation, car parallèlement à cette aggravation (de plus de 9 % par an entre 1977 et 1988), la croissance du secteur informel qui, comme ailleurs, remplit son rôle d'absorption du surplus de main d'œuvre, a été extrêmement forte.

Le surplus annuel de main d'œuvre débouchant sur le marché urbain du travail est estimé à plus de 18 000 actifs, dont plus de 4 000 sont issus de l'exode rural : le secteur informel qui procure un emploi à 8 500 de ces actifs réalise ainsi une performance qui ne dépasse cependant qu'à peine l'accroissement annuel de 8 400 chômeurs. Artisanat de production et de service, mais surtout petits commerces ne nécessitant qu'un faible capital et peu de qualification, se caractérisant par une grande facilité d'installation, une grande souplesse de fonctionnement et une grande flexibilité, ces activités en sont venues à représenter près du quart de la popula-

tion active et plus des 3/4 de la population occupée non agricole, alors que simultanément l'agriculture et l'élevage ont vu leur part dans la population active décroître de 57 à 39 %.

Le processus qui a fait passer de 69 % à 75 % la part de l'emploi informel dans la population occupée non agricole entre 1980 et 1988 s'est effectué à travers deux transformations essentielles : l'informalisation progressive des diverses branches d'activité, et la tertiarisation du secteur dans son ensemble puisque les secteurs du commerce et des services ont crû à un rythme de 8,7 % par an durant cette période, alors que le secteur secondaire et manufacturier notamment stagnait ou diminuait. Il semble cependant que depuis 1989, ces évolutions se soient quelque peu infléchies.

Le choc extérieur qu'ont constitué les événements de 1989 avec le Sénégal est venu partiellement modifier ce double processus. L'expulsion de quelque 70 000 Sénégalais dont un grand nombre occupaient des emplois qualifiés dans l'artisanat ou l'industrie et le retour de 240 000 rapatriés, en majorité commerçants sans qualification, semblent — pour autant que l'on puisse le déduire des données parcellaires disponibles essentiellement sur Nouakchott — ne pas avoir eu que des effets négatifs puisque la chute des effectifs dans l'artisanat manufacturier a été enrayée. En outre, la tendance à l'augmentation de ces activités, observée au début de la décennie 80, a été rattrapée et une augmentation notable du nombre d'emplois par établissement, et du nombre de salariés notamment, a pu être observée.

On peut donc penser que les mesures de réinsertion ont ainsi fait preuve de plus d'efficacité qu'il n'y paraît à la lecture des bilans des actions entreprises, mais surtout l'impérieuse nécessité de la réinsertion spontanée des rapatriés dans le secteur informel semble avoir abouti à un ré-équilibre sectoriel de ces activités. Ce ré-équilibre au profit d'activités productives est cependant fragile puisque les qualifications dispensées et acquises à cette occasion ne sont pas encore bien enracinées ni suffisamment affirmées et ne diffusent pas largement dans le reste de l'économie : de sorte qu'il est possible que la concurrence provoquée par l'ouverture des frontières au sein de l'Union du Maghreb arabe et avec le Sénégal, et l'arrivée consécutive de leurs ressortissants, observée depuis la mi-92, ne viennent remettre en cause l'évolution positive enregistrée en 1990 et 1991.

*Jacques Charmes*  
ORSTOM